Chambre des Députés

Paris, 26 juin.

La séance est ouverte à 2 heures 25 sous la présidence de M. Deschanel.

La Chambre adopte sans discussion les projets de loi autorisant la perception de surtaxes sur l'alcool aux entrées d'Ilverzet, de Gusthary (Basses-Pyrénées), Lecazeville (Aveyron), Barcelonnette (Basses-Alpes), Rosnay (Nord), Carcassonne (Aude), Saint-Amand-les-Eaux (Nord).

A propos d'un projet portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1913, M. Louis Dubois présente diverses observations. Il voudrait notamment que l'on fît ressortir dans tous les projets de ce genre les dépenses spécialement affectées au Maroc et qu'on ne les reportât pas d'un exercice sur l'autre.

M. Clémentel, rapporteur général, tait remarquer que pour 1913, les dépenses du Maroc ont été couvertes par les ressources normales du budget grâce aux plus-values de cet exercice. Ces dépenses se sont élevées à 217 millions.

On devait tout d'abord émettre, pour y faire face, des obligations à court terme, mais les plus-values s'étant élevées à 360 millions environ, en renonça à l'émission projetée.

Le projet est adopté par 436 voix contre 105.

La Chambre vote sans discussion un projet de loi relatif au report de crédits de l'exercice 1913 à l'exercice 1914.

Le douzième provisoire

On commence la discussion du projet de loi relatif à l'ouverture du douzième provisoire applicable au mois de juillet prochain.

M. Lalax rappelle qu'il y a quelques années, il y avait eu à la Chambre une majorité qui, sur le rapport de M. Camille Pelletan, s'était prononcée en faveur de la fixation au premier juillet du point de départ de l'année budgétaire. Aux Etats-Unis, en Italie, en Norvège, c'est cette date qui a été choisie. L'Allemagne, l'Angleterre et le Japon et plusieurs autres pays ont choisi la date du 1er avril.

M. Noulens, ministre des finances, répond que la question soulevée par M. Lafax a déjà fait l'objet d'une longue étude.

M. Albert Thomas insistant, le ministre des finances s'engage à déposer un projet de budget qui contiendra les données principales de la loi financière. On pourra nommer la commission du budget qui l'examinera pendant les vacances, quitte à étudier ensuite la question de l'équilibre.

M. Albert Thomas déclare qu'il n'en demande pas davantage. Ce n'est pas la première fois que l'équilibre budgétaire aura été établi après le dépôt du budget.

Le projet est alors adopté par 342 voix contre 105.

La catastrophe du 15 Juin

M. Maurice Binder a la parole pour développer son interpellation sur les mesures que le Ministre des Travaux publics entend prendre pour conjurer le retour de catastrophes comme celles qui se sont produites le 15 juin sur différents points du Métropolitain en construction.

M. Georges Berry succède à M. Binder. Pour lui, il y a non seulement dans les accidents du 15 juin, des responsabilités, mais des culpabilités. Il y a des complicités d'argent qu'il faudra rechercher et trouver.

M. René Renoult, ministre des travaux publics, blâme tout d'abord la publication du rapport de M. Wickersheimer qui devait être fait avant tout pour renseigner le parquet au sujet des poursuites judiciaires s'il y a lieu. La commission d'enquête extra-parlementaire poursuit avec assiduité ses travaux et par sa composition même elle donne à la Chambre et à la population toutes les garanties désirables.

Répondant à M. Lerise, M. Renoult déclare que toutes les précautions utiles ont été prises pour éviter le retour de catastrophes semblables. Il a immédiatement organisé un service de contrôle efficace qui sera renforcé plus tard si cela est nécessaire. Dans ces conditions, il ne peut que demander à la Chambre d'attendre les résultats de l'enquête qui se poursuit.

Après une courte intervention de M. Petitjean, M. Ferdinand Brunet, au nom de la commission dont il fait partie, demande à la Chambre d'attendre les résultats des travaux poursuivis par cette commission.

Le travail sera poussé activement et très prochainement il pourra en faire connaître les résultats définitifs.

La Chambre fixe sa prochaine séance à mardi 2 heures et demie pour la suite de la discussion.

Séance levée à 5 heures et demie.

SÉNAT

Paris, 26 juin.

La séance est ouverte à 2 h. 50, sous la présidence de M. Antonin Dubost.

M. Almond dépose :

1° L'avis de la commission de l'impôt sur le revenu sur les articles 7 à 26 de la loi de Finances de 1914 ;

2° Au nom de la commission des Finances, un rapport supplémentaire sur le projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1914.

On adopte le projet de loi portant approbation de la convention pour la protection de la propriété littéraire artistique, signée à Rio-de-Janeiro, le 15 décembre 1912, entre la France et les Etats-Unis du Brésil.

On adopte également le projet de loi portant approbation d'un avenant passé entre le département des Bouches-du-Rhône et la Compagnie des Chemins de fer de la Camargue.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale du budget de la Marine.

M. D'Estournelles de Constant a la parole.

Le Budget de la Marine

M. D'Estournelles de Constant critique les dépenses engagées pour la construction de grosses unités de combat, dont l'existence est fragile, éphémère, étant donné surtout les progrès énormes réalisés dans l'utilisation des explosifs capables de détruire ces colosses en quelques minutes. Il estime qu'il vaudrait mieux consacrer à notre défense, sur la frontière de l'Est, une partie des millions réservés à la construction des cuirassés.

M. Gauthier, ministre de la marine, déclare qu'il se bornera dans sa réponse, à l'examen de quelques questions primordiales.

« Notre programme naval, dit-il, est en pleine voie de réalisation ; nous sommes arrivés à obtenir que les cuirassés entrent en service trois ans après leur mise au chantier. Le département de la marine estime qu'il y a lieu d'accélérer nos constructions, étant donnée l'activité fébrile des chantiers étrangers. Deux cuirassés supplémentaires devront être commencés en 1915. Il ne restera plus, après cet effort, qu'à construire un seul cuirassé qui sera mis en chantier en 1916 au lieu de 1917, pour achever l'exécution du programme de 1912. Nous activerons le développement de notre flotte sous-marine et de notre aéronautique navale ; mais cela ne suffira pas pour assurer notre défense : il faut absolument continuer la construction des cuirassés. Les sacrifices consentis par la nation pour sa marine correspondent-ils à une amélioration équivalente de sa puissance navale ?

« En 1920, nous aurons les 94 sous-marins prévus par le programme, mais peut-être faudra-t-il augmenter ce nombre.

« Notre aéronautique navale, grâce à son développement qui se poursuit régulièrement, et qui est indispensable, augmentera la valeur de notre flotte. Rien ne sera négligé pour exécuter le programme et pour assurer l'entraînement du personnel destiné à monter ces avions. »

Le ministre passe en revue les décisions qui ont été prises touchant un grand nombre de points et notamment la défense des côtes. Je demande au Parlement, dit M. Gauthier, de me faire confiance ; je ne laisserai pas périclier, par ma faute, aucun des intérêts dont j'ai la charge. (Applaudissements).

La discussion générale est close.

M. Villiers demande que les commis principaux de l'administration centrale bénéficient des augmentations accordées aux sous-chefs et chefs.

M. Cabart-d'Anneville voudrait une réorganisation du personnel du service hydrographique.

M. Chautemps, rapporteur, répond que la commission ne peut statuer que sur des propositions du gouvernement.

M. Cabart-d'Anneville signale le désarroi dans lequel se trouve la défense des côtes qui, d'après lui, devrait être confiée à la marine.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

M. Gauthier dépose sur le bureau du Sénat le projet de 12e provisoire applicable à juillet.

La séance est levée à 6 h. 40.

Le travail dans les mines

Paris, 26 juin.

M. Couyba, ministre du travail, a reçu ce matin M. Darcy, président, et une délégation du comité central des houillères de France, qui venaient l'entretenir de diverses questions intéressant la corporation des ouvriers mineurs. En ce qui concerne l'application de la loi du 31 décembre 1912 sur la durée du travail dans les mines qui doit entrer en vigueur le 1er juillet prochain, le ministre du travail n'a pu que confirmer les déclarations qu'il a faites à ce sujet avant-hier aux délégués des ouvriers. Il se bornera à appliquer la loi, il ne pourra donc comprendre le repos dans les huit heures puisque la loi dit expressément le contraire. Mais il tiendra la main à ce que la durée prévue pour la descente et la remonte comme pour la journée de travail des ouvriers qui ne bénéficient pas de la limite de huit heures correspondent exactement, comme le veut la loi, à ce qui est raisonnablement nécessaire. Il ne doute pas que les exploitants ne fassent de leur côté tous les efforts pour réduire le plus possible ces durées.

Les Eboulements de Paris

LA JOURNÉE DES ENQUÊTEURS

La commission chargée d'établir les responsabilités des effondrements survenus à Paris a visité hier matin les lieux où les effaondrements se sont produits.

La Commission s'est d'abord transportée sur la place Saint-Philippe-du-Roule. On sait que la catastrophe, à cet endroit, a été provoquée par la rupture de deux égouts. Sur la cause de cette rupture les opinions sont partagées.

Les uns, rappelant la nappe d'eau que l'orage avait formée sur la place, ont émis l'avis que cette nappe en s'infiltrant dans le sol avait pu amener des tassements du terrain déterminant l'écrasement des égouts ; d'autres ont pensé que les égouts avaient cédé par éclatement sous l'effet de l'augmentation soudaine de charge qu'ils avaient eu intérieurement à supporter.

La commission a ensuite examiné la partie de la ligne métropolitaine en construction « Opéra-Trocadéro » qui s'étend de l'avenue d'Antin à l'avenue Montaigne.

Le délégué ouvrier Hubert a appelé l'attention des autres enquêteurs sur l'état de la voûte qui, selon lui, ne présente pas toutes les garanties de solidité.

Les pieds-droits commencés par la partie supérieure n'atteignent pas encore le niveau du sol. La maçonnerie, au point où elle s'arrête, repose sur les déblais. Les ingénieurs ont fait remarquer que ces déblais sont constitués par du sable, matière incompressible.

La commission s'est ensuite rendue sur la place Saint-Augustin. Un égout collecteur traverse cette place au-dessus de la ligne en construction. L'ouvrier Hubert prétendait qu'un trou avait été pratiqué dans le collecteur à une certaine distance du radier.

Selon lui, le collecteur aurait débordé et l'eau s'engouffrant par le trou, aurait provoqué la rupture d'un égout élémentaire, rupture qui aurait été la cause directe de la catastrophe.

Les ingénieurs ont soutenu une opinion différente. D'après eux, le niveau des eaux du collecteur se serait bien élevé, mais ce n'est pas la quantité d'eau passant par le trou qui aurait été la cause première de l'éboulement.

La crue du collecteur aurait, en rompant des barrages établis, gagné un égout affluent, l'égout de Clichy, et c'est cet égout qui, par son éclatement, aurait déterminé l'affaissement du terrain.

Avant de se séparer, les enquêteurs ont visité l'excavation du boulevard Haussmann où des observations intéressantes ont été présentées, tant par les ingénieurs des différents services que par les délégués ouvriers.

Les élections au Conseil de l'Ordre

Paris, 26 juin.

Les dix places auxquelles il restait à pourvoir ont été très disputées, seuls les quatre anciens membres du Conseil ont été élus, aucun résultat n'est encore officiellement proclamé, et le dépouillement du scrutin a été si long qu'on a remis à samedi les opérations du troisième tour.

Voici les résultats connus à 3 h. 15.

Sont élus : MM. Millerand, 549 voix ; Viraut, 408 ; Lemité, 467 ; Rodrigues, 455.

Ont abtenu : MM. Albert Salle, 283 voix ; Aubépin, 416 ; Guillaumin, 366 ; Le Barazer, 281 ; Ambelouis, 338 ; Rodanet, 296 ; Menus, 296 ; Albert Prieur, 315 ; Ducaing, 142 ; Decori, 346 ; Léouzon-le-Duc, 281 ; Payen, 241 ; Carpentier, 300 ; Seligman, 137 ; Aubin, 157 ; Signoretto, 145 ; Marreaux-Delavigne, 148 ; Rodolphe Rousseau, 150.

Ville détruite par un incendie

VINGT MILLIONS DE DOLLARS DE PERTE

Salem (Etat de Massachusetts), 26 juin.

La moitié de la ville a été détruite par un incendie qui a commencé hier dans l'après-midi et qui dure encore ce matin.

Les pertes sont évaluées à 20 millions de dollars ; 10.000 personnes sont sans abri.

Des réservoirs de pétrole ont éclaté pendant la nuit ; treize maisons voisines ont été détruites. Une cinquantaine de personnes ont été transportées à l'hôpital.

M. Millerand à Valenciennes

A l'audience de relevée d'hier vendredi, le Tribunal civil de Valenciennes a eu à s'occuper d'une affaire de contrefaçon, dans laquelle les Etablissements Thomson-Houston, de Paris, étaient demandeurs et la maison Trévoux, de Lyon, défenderesse. En l'espèce, les établissements Thomson-Houston prétendaient qu'en installant à la gare de Valenciennes, un système d'aiguilles et de levier, actionnés par l'eau, la maison Trévoux avait contrefait leur système d'aiguilles et de levier actionnés par l'électricité.

L'intérêt de l'affaire était que Me Millerand plaidait pour la Maison Trévoux, contre les Etablissements Thomson-Houston, qui étaient défendus par Me Allard, de Paris.

La présence de l'ancien ministre avait attiré une affluence inusitée au Palais de Justice.

« J'ouvris donc mes esgourdes, et bientôt ce qu'ils disaient entre eux devint particulièrement intéressant. Il était question, en effet, à mi-voix, d'une femme qui, probablement Allemande comme ils étaient Allemands eux-mêmes, les avait chargés d'un sale fourbi à faire contre nous. Il s'agissait tout simplement de faire main basse sur les pièces d'or françaises.

« Ces bonshommes-là devaient en acheter autant que possible en les payant doux cela France les mêts francs. Les pièces ainsi acquises étaient apportées à la femme, qui leur donnait en échange une assez forte remise. Cela fait, elle remettait le tout à son amant, qui se chargeait d'expédier cet or en Allemagne. Et voilà pourquoi l'or se faisait plus rare en France. Ce n'était pas plus malin que cela !.. L'Allemagne, qui en était démunie, s'approvisionnait chez nous. N'avait-elle pas l'habitude de nous prendre tout ce dont elle avait besoin ?...

« En entendant ce que ces coquins-là disaient tranquillement, une furieuse envie d'enjamber mon rang de fagotaus et de tomber dessus à poings raccourcis me prit subitement. Heureusement, je me contins. J'avais eu cependant le temps, en me retournant, de remarquer que les fripouilles qui parlaient étaient au nombre de trois et étaient m'en habit.

— Je vais leur faire leur compte à la sortie, pensai-je. J'ai justement emporté une matraque qui me vient de Turquie et que j'ai laissée au vestiaire. Je vais te leur fournir une distribution qui ne sera pas de louis d'or. Et je me retournai lentement, en affectant de l'indifférence.

« Mon mouvement n'avait pas été remarqué. Ils en reprirent à causer. Et moi, à les écouter de plus belle. Ils parlaient maintenant de l'amant de la dame qui les employait à leur sale trux. Cet amant, paraît-il, était un espion allemand. Cela était tout naturel. Mais ce qui me fit sursauter, c'est lorsqu'ils dirent, sans le nommer cependant, qu'il était fort riche et venait de quitter un hôtel très chic qu'il avait occupé à Paris et avait vendu depuis quelques jours.

— Ils disaient cela ?... interrogea vivement Ludovic, qui s'était levé.

— Oui, patron, répondit Prosper. Et ce n'est pas tout. L'espion en question, toujours au dire de ces hommes, n'avait pas quitté Paris. Il avait changé de peau encore une fois. Actuellement, il s'était déguisé en ouvrier, il fréquentait les milieux socialistes et les anarchistes. Tout cela pour faire avorter la loi de trois ans. Cette crapule-là travaillait et montait les têtes, à la grande satisfaction de ces sales individus qui parlaient de lui et disaient que, selon toute apparence, il était probable qu'il réussirait dans ses desseins.

— Et le nom sous lequel cet homme se cache, ils ne l'ont pas prononcé ?...

— Non, patron, pas une seule fois. Oh ! il faut leur rendre cette justice : ils sont malins et méfiants.

— C'est Schwartz !.. s'écria Ludovic. Ce ne peut être que lui !...

— N'est-ce pas ?... répondit avec satisfaction Prosper ; c'est bien ce que j'avais pensé. C'est Schwartz, évidemment, qui, après avoir vendu son hôtel, continue sa répugnante besogne.

— Oui, c'est lui ! reprit Ludovic avec véhémence. Mon cœur ma le dit, vois-tu. Merci, Prosper. Tu me rends l'espérance.

— Que ferez-vous ?... s'écria le brave garçon.

— Ce que je ferai !... Tu me le demandes !.. C'est bien simple. Il va falloir se mettre de nouveau à sa poursuite. Pour cela, nous allons aussi fréquenter les milieux ouvriers. Seulement, nous parons de l'autre côté de la barrière. Nous serons avec les prolos et les patriotes. Il y en a plus qu'on ne le croit parmi eux.

« Il faut d'ailleurs que je fasse quelque chose, mon brave Prosper, pour gagner ma vie. Je n'ai plus le sou.

« Ouvrier, je pourrai rencontrer Schwartz et déjouer ses projets contre la France. Je me ferai donc ouvrier comme lui. Je changerai de nom également.

« Par ce moyen, vois-tu, mon cher Prosper, je pourrai servir mon pays. Je pourrai aussi retrouver ma mère. Car il faudra bien que je la force à avouer ses crimes et à me rendre cette bonne Française qui m'a donné le jour. Par ce moyen, enfin, lorsque j'aurai confondu l'infâme, je pourrai alors songer à Hélène. A cette Hélène que j'aime toujours.

— Et qui vous rendra alors justice, n'en doutez pas, patron. C'est convenu, je suis votre homme.

— Ainsi, tu t'attaches toujours à moi?...

— Plus que jamais !...

— Merci, mon vieux, dit Ludovic avec émotion, en serrant les mains de son fidèle ami. Je n'attendais pas moins, en effet, de ton dévouement. Je le dois beaucoup déjà. Rien ne nous séparera plus.

Prosper, en entendant ces paroles chaleureuses, sentit des larmes emplir ses yeux.

— Ah ! s'écria-t-il, vous n'aurez qu'un mot à dire, monsieur Ludovic, et je me ferai tuer pour vous. Même pas un mot, un signe, et je sacrifierais ma vie avec un rude plaisir et elle pouvait vous être bonne à quelque chose.

— Nous l'exposerons tous les deux, reprit Ludovic, pour une belle et grande cause ; celle de la Patrie. Celle de notre belle France, que nos voisins jalousent depuis et longtemps. Mais, avant tout, il va falloir trouver des ressources suffisantes pour échelonner notre plan.

— Que cela ne vous tourmente pas, s'écria Prosper. J'ai déjà assez de galette pour commencer, grâce à l'affaire phénoménale que j'ai procurée à mes trois Turques, en leur faisant prendre l'Espagne pour patrie. Nous allons changer de local. J'ai des copains qui fréquentent les Clubs socialistes et les réunions publiques. Ils vont vous servir.

« D'abord, il se prépare un grand meeting socialiste, qui doit réunir des représentants de toutes les nationalités. Sûrement, nous allons rencontrer le Schwartz sur notre chemin. C'est aussi sûr que si on le voyait déjà. Dans ces meetings, dans ces réunions, vous pourrez prendre la parole. Ça vous connaît, ça, de jasiner ou d'écrire !

— Oui, dit Ludovic. Je parlerai au peuple. Je lui parlerai pour signaler les dangers qui lui font courir ceux qui le flattent et l'encouragent à ne pas avoir pitié ni cœur ni âme. Je lui dénoncerai ces sans-patrie, sans foi, qui enveloppent de mensonges et d'atroces vanités toutes leurs bestiales ambitions. Et nous pourrons compter alors sur ceux qui ont encore un cœur capable de vibrer aux appels de vengeance.

— Ce sera rudement épatant, ajouta Prosper tout à fait enjoué.

. . . . . .

Le lendemain, Ludovic prélait sa chambre à l'hôtel, il vêtu d'une blouse d'ouvrier et coiffé d'une casquette, il rejoignit Prosper, qui l'attendait quelques pas plus loin, dans la rue.

Tous deux, changeant complètement d'allures et d'existence, allaient mettre à exécution leurs projets, se jeter dans la mêlée populaire et s'opposer à la réunion des lâches desseins de leur implacable ennemi : Wilhem Schwartz.

(A suivre).

Feuilleton du 27 Juin 63

Cocorico

Grand Roman Patriotique

DE

R. FLORIGNI ET CH. VAYRE

Enfin, le lendemain Ludovic parut. Prosper finissait de s'habiller.

— Eh bien ! demande-t-il anxieux, il ne vous est rien arrivé de fâcheux ?

— Rien, répondit Ludovic d'un air découragé, mais je n'ai aucune piste sérieuse, et cependant mes prévisions étaient exactes. Mon voyage sera du moins servi à m'en assurer.

— Alors, la dame de Fribourg ?...

— C'était ma mère !.. Si j'ai tardé à revenir, c'est que je voulais avoir des renseignements très exacts pour pouvoir baser sur cette supposition une entière certitude. J'ai refait, étape par étape, le douloureux calvaire de la pauvre femme. Je suis allé à Bhonjoss où on l'a saignée.

« J'ai dû me rendre également à Neuchâtel, où elle était restée quelques années. Puis dans la maison de santé de Fribourg, où elle fit connaissance de lord Frankey qui l'épousa à son lit de mort pour la rendre riche et le récompenser des soins dévoués qu'elle lui avait donnés. Elle avait, par bonheur, du parchemin, oublié des lettres et ces papiers qui ne peuvent laisser aucun doute sur sa véritable identité.

« C'est bien ma mère, ma pauvre et noble mère, dont l'existence tout entière fut flétrie et gâchée par le drame odieux qui s'accomplit jadis.

« Ah ! les misérables !.. Le voilà maintenant tombée entre les mains du fils légitime de celui qui causa son malheur !... Et pas une trace, pas un indice pour les retrouver !... Impossible de savoir où ils se cachent. Rester là inactif impuissant, quand peut-être, dans l'ombre, cet odieux Wilhelm prépare un abominable forfait. Peut-être ma mère est menacée !... Et je ne puis lui porter secours !... Cela est épouvantable !...

Et Ludovic, désespéré, s'écroula dans un fauteuil, cacha sa tête dans ses mains et sanglota convulsivement.

Prosper le contemplait, profondément ému, en se mordant les poings de rage.

— Ne vous désespérez pas patron, fit-il tout à coup. Cela me fait vraiment trop de mal de vous voir dans cet état. Voyons, il est peut-être utile que je vous raconte à mon tour ce qui m'est arrivé. Il se peut que vous y trouviez quelque détail ayant un certain rapport avec le brigand que nous cherchons, et que nous finirons bien, il faut l'espérer, par trouver.

— Que veux-tu dire ? fit Ludovic en relevant brusquement la tête.

— Voilà. Hier soir, je suis allé assister au début des trois poulettes que, vous le savez, j'avais ramenées de Turquie, bien à mon corps défendant ; mais quoi !.., elles voulaient venir avec moi et me suivre en France.

— Eh bien ?

— Il faut vous dire que pendant un entracte, comme j'écoutais un morceau de musique, mon attention fut attirée par une conversation qui se tenait en allemand derrière mon dos par plusieurs personnages. Vous savez que je comprends très bien cette langue. Je la comprends surtout beaucoup mieux que je ne puis la parler.

Dernière Heure

(NOS DEPECHES)

INFORMATIONS POLITIQUES

POUR LES FEMMES

Paris, 26 juin.

M. Louis Martin, sénateur du Var, vient de déposer sur le bureau de Sénat une proposition de loi tendant à rendre les femmes éligibles aux tribunaux et chambres de commerce. Dans une seconde proposition, M. Louis Martin demande qu'on accorde aux pères de famille autant de bulletins de vote qu'ils ont d'enfants mâles.

POUR LA R. P.

Paris, 26 juin.

Le groupe de la réforme électorale s'est réuni sous la présidence de M. Charles Benoist et a décidé de déposer dans une prochaine séance une proposition de loi en même temps que le projet de résolution suivant : La Chambre, résolue à réaliser la réforme électorale par la représentation proportionnelle, compte sur la commission du suffrage universel pour la mettre en état de statuer dans le plus bref délai.

COMMISSION SÉNATORIALE DE L'ARMÉE

Paris, 26 juin.

La commission sénatoriale de l'armée s'est réunie sous la présidence de M. Boudenoot. Elle a adopté un rapport de M. Raymond, sur le projet de loi relatif à l'aéronautique militaire. Elle a ensuite examiné la question de savoir à quel moment serait demandée la mise à l'ordre du jour du projet de redressement de la loi de trois ans dont le rapport rédigé par M. Doumer, a été déposé et distribué en février dernier.

La commission a voté une motion demandant la mise à l'ordre du jour, le plus tôt possible, de ce projet de redressement de la loi de trois ans et insistant auprès du ministre pour qu'il soit donné satisfaction aux intérêts légitimes des officiers en ce qui concerne la nomination dans les garnisons de l'Est, et faire en sorte que le plus grand nombre possible d'officiers passent successivement dans les troupes de couverture.

LE RÈGLEMENT DE LA CHAMBRE

Paris, 26 juin.

La commission de règlement s'est réunie sous la présidence de M. J.-L. Breton, et a poursuivi la discussion du rapport de M. Morin tendant à modifier le règlement de la Chambre. Elle a définitivement adopté plusieurs dispositions qu'elle avait réservées au cours de sa dernière séance, notamment un amendement de M. Honorat prévoyant la publication au « Journal Officiel » des procès-verbaux ordinaires des délibérations des commissions.

DANS LA RÉGION

Les Fêtes commémoratives du VIIe Centenaire de la bataille de Bouvines

LA RETRAITE AUX FLAMBEAUX D'HIER A LILLE

Les fêtes commémoratives du VIIe Centenaire de la bataille de Bouvines ont débuté hier soir, par une splendide retraite aux flambeaux.

LA FORMATION DU CORTÈGE, GRAND'PLACE

Dès huit heures, la Grand'Place est noire de monde. Un important service d'ordre, dirigé par MM. les commissaires de police et M. Polet, chef de la sûreté, maintient la foule à distance du kiosque et de la Déesse, afin de laisser la place nécessaire aux militaires et sociétés prenant part au cortège.

Bientôt arrivent les escadrons du 6e chasseurs à cheval, du 9e cuirassiers et les gendarmes en grande tenue.

Soudain, la Grand'Place s'illumine : des feux de bengales et des chandelles romaines multicolores fusent de tous les réverbères et des lampadaires électriques, éclairent de leurs lueurs magiques les édifices décorés de banderolles et d'oriflammes.

Du haut de sa tour, blafarde ou rutilante, préside, telle une fée, à cette féerie lumineuse et nocturne.

De toutes parts, on appaudit à ce spectacle grandiose.

Mais le calme renaît bien vite, car les cuivres de la musique du 43e partent...

Ces modulations où erra un chant héroïque, c'est l'ouverture de la cantate « Aux Vainqueurs de Bouvines » que nous devons à nos deux sympathiques concitoyens, MM. Emile Legrand et Oscar Petit.

Et voici que le Choral des XXX entonne les vibrantes strophes de ce petit chef-d'œuvre, ce pendant que la musique, en sourdine, avec un art consommé, accompagne.

Cette audition est parfaite ; plus un bruit dans la masse des spectateurs, qui, religieusement, écoutent ; la minute est leurs de poésie et, certes, restera pour nous inoubliable...

Après chaque couplet, les applaudissements sont nourris et, lorsque les échos du chœur ont lancé leur ut final, l'ovation est frénétique.

Quelques coups de sifflets, bien timides, déchirent l'air. Ce sont les socialistes qui manifestent.

Des fusées éclatent encore le vaste cirque des maisons de la Grand'Place, et, une dernière fois, les clairons sonnent la retraite. La promenade va commencer.

LA RETRAITE AUX FLAMBEAUX

De par la rue Nationale et le boulevard de la Liberté, le cortège s'achemine vers la place de la République, où doit avoir lieu la même cérémonie artistique. Les gendarmes ouvrent le marche. Derrière eux viennent les cuirassiers du 9e de Douai, le corps des sapeurs-pompiers et sa fanfare, la musique du 43e et un peloton de ce régiment, les canonniers sédentaires et leur harmonie, le 6e chasseurs à cheval, le train des équipages, un bataillon du 43e et les gendarmes. Tous portent des lanternes et des lanternes vénitiennes. La coup d'œil, de cette caravane bigarrée où scintillent plus particulièrement les cuirassiers et les casques des cuirassiers, est magnifique.

Place de la République, une foule innombrable est là qui attend l'arrivée du cortège et, dès que celui-ci apparaît, ce sont des bravos enthousiastes qui le saluent.

Ici, le concert de la Grand'Place est réédité, à la plus grande satisfaction des spectateurs. Et une fois de plus, nos braves soldats essaient des salves nourries d'applaudissements. « Vive l'armée ! crie-t-on, et Vive la France ! »

Puis, dans le même ordre, le cortège se reforme et défile par les rues Gambetta, Solférino, Inkermann et le boulevard de la Liberté, par lequel, enfin, il regagne la citadelle, où a lieu la dislocation.

Sur tout le parcours, ce ne sont qu'enthousiastes manifestations de sympathie à l'égard des troupes, et les quelques cris peu harmonieux que poussent certains collectivistes se perdent dans la rumeur débordante du public emballé.

ON MANIFESTE. — UNE ARRESTATION

Mais les collectivistes reviennent à la charge.

Place de la République et Marché-aux-Chevaux, des échauffourées se sont produites. On a crié : « A bas l'armée ! A bas les Flics ! Tas de voleurs ! » etc. La police a procédé à de nombreuses arrestations dont une sera maintenue, c'est celle d'un sieur Gustave Tiécy, 34 ans, journalier, demeurant 12, rue Godefroy, qui, tout particulièrement, s'est distingué en criant telles insultes ardurières lors du passage du cortège. Déjà condamné, souvenons-le fois, cet énergumène sera poursuivi pour attrages aux agents, rebus de circuler et cris séditieux.

LILLE

Brevet élémentaire

Sont reçus définitivement :

Mlles Brachet, Jeanne Brienne, Brunet, Cailleaux, Campion, Carette, Flore Cazpelier, Jeanne Carpentier, Chatemin, Chaudat, Chavanon, Chrétien, Christiane, Chuffart, Clerbout, Cliquet, Comer, Cordonnier, Courtecuisse, Coutenoble, Crépy, Creton, Raymonde Crombez.

Madeleine Danoisiene, Dangre, Darroux, Daumont, Debergo, Decleroq, Deferrez, Eugénie Defosses, Marie Degand, Delacourt, M.-A. Delattre, Germaine Delattre, Delbrayelle, Deleporte, Delerue, Deligne, Delligny, Delmer, Delobeau, Delourme, Deloula, Deram, Valentine Dodin, Drson, Germaine Dubois, Marie-L. Dubois, Simone-Jeanna Dubois, Simone-Julia Dubois, Geneviève Dubreucq, Marthe Duhamel, Louise Dujardin, Marie-Antoinette Dujardin, Marie-Louise Dumortier, Andrée Dupont, Durand, Léona Dutrieux, Defossez, Derlicq.

PAUVRE FOU

Hier soir des agents de police ont arrêté place Richebé Albert Moiecourt, 40 ans, qui se déshabillait, jetant aux passants ses diverses vêtements. Conduit au poste de permanence, il fut examiné par un docteur qui diagnostiqua une crise de folie et ordonna son transfert immédiat au dispensaire d'aliénés.

NORD

VALENCIENNES

Accident mortel. — A l'Usine des Agglomérés de Saint-Waast-la-Haut, Fouvrier Florimond Dirée, âgé de 54 ans, de Péruwelz, a été trouvé asphyxié dans un four.